



Extrait du procès-verbal de la séance de L'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 02/BF/2026/ENA

Objet : Achat d'aliment de Bétail pour la Ferme Pédagogique et de Recherche de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

Maître d'ouvrage : Le Directeur de L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Date d'ouverture des plis : Le mardi 14 juillet 2026 à 10heures

Lieu d'ouverture des plis : L'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

Conformément aux avis publiés dans :

- Le Matin n° 18 509 du 25 juin 2026
- Al Maghribia n° 12 442 du 25 juin 2026
- Portail des Marchés Publics le 24 juin 2026

Liste des concurrents ayant déposé leurs plis :

N°	Concurrents
1	Société ALIMENTS DE BETAIL FALLAH SARL-AU- Fès
2	Société AGRO SAIS SARL-Fès
3	Société SAISS GRAINS SARL-Fès
4	Société SOULAY NEGOCE SARL-AU-Marrakech
5	Société ACHMEK SARL-Meknès

Liste des concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques :

N°	Concurrents	Motifs d'écartement
1	Société SOULAY NEGOCE SARL-AU-Marrakech	Il a été constaté que le concurrent n'a pas présenté un pli distinct contenant les prospectus, notices ou autres documents techniques, conformément à l'article 32, paragraphe 4, du décret 2-22-431 relatif aux marchés publics. Ces documents ont été joints au dossier administratif.

Liste des concurrents admis sans réserve :

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE DE MEKNES
Signé : Pr Saïd AMIRI



N°	Concurrents
1	Société ALIMENTS DE BETAÏL FALLAH SARL-AU- Fès
2	Société AGRO SAIS SARL-Fès
3	Société SAISS GRAINS SARL-Fès
4	Société ACHMEK SARL-Meknès

Liste des concurrents admis avec réserve :

➤ Néant

Liste des concurrents écartés :

N°	Concurrents	Motifs d'écartement
1	Société ALIMENTS DE BETAÏL FALLAH SARL-AU- Fès	Il a été constaté que la société a présenté plusieurs offres variantes et conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de consultation, les offres variantes par rapport à la solution de base ne sont pas admises.
2	Société AGRO SAIS SARL-Fès	Il a été constaté que la société a présenté plusieurs offres variantes et conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de consultation, les offres variantes par rapport à la solution de base ne sont pas admises.
3	Société SAISS GRAINS SARL-Fès	Il a été constaté que la société a présenté plusieurs offres variantes et conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de consultation, les offres variantes par rapport à la solution de base ne sont pas admises.

Montant des actes d'engagement des concurrents :

N°	Concurrents	Montant des actes d'engagement en Dhs/TTC
1	Société ACHMEK SARL-Meknès	277.090,00

Les concurrents écartés :

➤ Néant

Vérification des montants des actes d'engagement des concurrents :



Concurrents	Montant des actes d'engagement en Dhs/TTC	Montant des actes d'engagement rectifié
Société ACHMEK SARL-Meknès	277.090,00	277.090,00

Liste des concurrents écartés :

➤ Néant

Concurrent retenu :

N°	Concurrents	Montant de l'acte d'engagement en Dhs/TTC
1	Société ACHMEK SARL-Meknès	277.090,00

Justification du choix de l'attributaire : **l'offre du concurrent jugée la plus avantageuse**

Date d'achèvement des travaux de la commission : **Le mercredi 22 juillet 2026**

Fait à Meknès le 23 juillet 2026
Signature et cachet du maître d'ouvrage

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE
D'AGRICULTURE DE MEKNÈS

Signé : Pr Saïd AMIRI